

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1^{er} OCTOBRE 2020

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR
COVIDIEN GROUP S.A R.L.

PRÉSENTÉE PAR



Banque présentatrice et garante



Banque présentatrice

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES
AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES
DE LA SOCIÉTÉ COVIDIEN GROUP

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 7 euros par action Medicea International

DURÉE DE L'OFFRE : vingt-cinq (25) jours de négociation.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué a été établi par Covidien Group et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1^o et 2^o et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société Medicea International ne représenterait pas, à l'issue de l'Offre ou, le cas échéant, de la réouverture de l'Offre, plus de 10 % du capital et des droits de vote de Medicea International (à l'exception des actions faisant l'objet d'un contrat de liquidité), Covidien Group a l'intention de mettre en œuvre, dans un délai de dix jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre ou, le cas échéant, en cas de réouverture de l'Offre, au plus tard dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de la réouverture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 232-4 et 237-1 à 237-10 du règlement général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Medicea International non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat visant les actions de la société Medicea International en date du 29 septembre 2020, apposé le visa n°20-483 en date du 29 septembre 2020 sur la note d'information établie par Covidien Group (l' « **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Covidien Group ont été déposées auprès de l'AMF le 1^{er} octobre 2020 et complètent la note d'information établie par Covidien Group. Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Société Générale, GLBA/IBD/ECM/SEG 75886 Paris Cedex 18 et de Bank of America Merrill Lynch International DAC succursale en France, 51 rue La Boétie, 75008 Paris.

L'ouverture de l'Offre était soumise à l'obtention de l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie et des Finances, conformément à l'article L. 151-3 du Code monétaire et financier relatif aux investissements étrangers réalisés en France, qui a été obtenue en date du 30 septembre 2020. Compte tenu de cette autorisation, Covidien Group est soumis au respect des conditions fixées par le Ministre, portant notamment (i) sur la continuité des activités sensibles et capacités industrielles de la Société sur le territoire national, (ii) la protection des éléments de propriété intellectuelle et des informations sensibles et (iii) la consultation et l'information de l'Etat.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Covidien Group décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.